



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département du Var  
Arrondissement de Draguignan

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

Membres :	
- en exercice	41
- présents	31
- représentés	8
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

### Délibération n° 2015/11/12-16

#### OBJET : Définition des interfaces pour l'année 2016 - 1ère tranche

L'an deux mille quinze, le douze novembre à quatorze heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 5 novembre 2015, se sont réunis Salle de l'Espelidou à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

#### Membres présents :

Vincent MORISSE	Sylvie GAUTHIER	Jeanne-Marie CAGNOL
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Patrice AMADO
Alain BENEDETTO	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	Hélène BERNARDI
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Pierre-Yves TIERCE
Raymond CAZAUBON	Renée FALCO	Michèle DALLIES
Florence LANLIARD	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Jean PLENAT	Robert PESCE	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTO	
Jean-Luc LAURENT	Frédéric BRANSIEC	

#### Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Bernard JOBERT donne procuration à Philippe LEONELLI  
Laëtitia PICOT donne procuration à Eric MASSON  
Anne KISS donne procuration à Alain BENEDETTO  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Florence LANLIARD  
Nathalie DANTAS donne procuration à Jeanne-Marie CAGNOL  
Charles PIERRUGUES donne procuration à Vincent MORISSE  
Frank BOUMENDIL donne procuration à Sylvie SIRI

#### Membres excusés :

Roland BRUNO  
Jonathan LAURITO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015  
Publication : 16/11/2015

Pour l'autorité Compétente"  
par délégation

Délibération n° 2015/11/12-16

**OBJET : Définition des interfaces pour l'année 2016 - 1ère tranche**

**Le rapporteur expose :**

**Les travaux d'interfaces sont des zones débroussaillées qui protègent les zones urbanisées. Ils ont pour objectif d'élargir le débroussaillage obligatoire réalisé par les propriétaires dans les zones exposées aux incendies. Environ 54 hectares d'interfaces d'intérêt communautaire sont programmés sur l'année 2016.**

**Conformément à la définition de l'intérêt communautaire en matière de travaux forestiers, les travaux d'interfaces doivent être étudiés en Bureau et validés par le Conseil communautaire.**

**Une première tranche de travaux d'une superficie de 44,5 hectares a été étudiée en commission forêt du 24 septembre 2015. Il s'agit de :**

Commune	Nom de l'interface	Intervention	Surface
RAMATUELLE	Salagrue	Création	8,50 ha
GRIMAUD	Interface Colle du Turc	Création	6,00 ha
LE PLAN DE LA TOUR	Interface Village 2 <sup>ème</sup> tranche	Création	5,00 ha
SAINTE-MAXIME	Interface Bouillerette/Couloubrier	Entretien	25,00 ha

**Il est proposé de retenir les sites de cette première tranche d'interfaces dont 19,5 hectares sont prévus en création et 25,00 hectares en entretien. 11 hectares seront réalisés en entreprise (travaux manuels) et 33,5 ha en régie (travaux mécanisables). La dépense correspondante aux travaux en entreprise, estimée à 39 460 € TTC, sera inscrite au budget 2016, section d'investissement.**

**Cette liste n'est pas exhaustive. Une seconde tranche 2016 pourra être proposée en cours d'année.**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 février 1987, approuvant le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du SIVOM du Pays des Maures validé par arrêté préfectoral du 30 juin 2010 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Vu le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du SIVOM du Littoral des Maures ;

Vu le Plan de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PDAF) de la Commune de Grimaud ;

Vu le Plan de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PDAF) de la Commune de Sainte-Maxime ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-05 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

CONSIDERANT les actions de protection et d'entretien de la forêt contre les incendies déclarées d'intérêt communautaire.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une première tranche 2016 de 44,5 ha de travaux d'interfaces afin de protéger les habitations les plus exposées au risque incendie.

CONSIDERANT la proposition de la commission forêt du 24 septembre 2015 et l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 novembre 2015.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

##### **Article 2 :**

**D'APPROUVER** la première tranche de 44,5 hectares de travaux d'interfaces dénommés ci-dessous d'intérêt communautaire pour l'année 2016.

<b>Commune</b>	<b>Nom de l'interface</b>	<b>Intervention</b>	<b>Surface</b>
RAMATUELLE	Salagrue	Création	8,50 ha
GRIMAUD	Interface Colle du Turc	Création	6,00 ha
LE PLAN DE LA TOUR	Interface Village 2 <sup>ème</sup> tranche	Création	5,00 ha
SAINTE-MAXIME	Interface Bouillerette/Couloubrier	Entretien	25,00 ha

##### **Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**Article 4 :**

**DE DIRE** que les travaux réalisés en régie seront repositionnés en investissement, à l'article 2312.

**Résultat du vote** : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme

Vincent Morisse  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20151112-20150000319-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2015

Publication : 16/11/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation